

ASSOCIATION DE GESTION DU LYCÉE ANNE MARIE JAVOUHEY

Association LOI 1901

**Siège social : 25 Rue Anne Marie JAVOUHEY
21250 CHAMBLANC**

SIRET : 302 792 221 00012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2020

Aux membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de gestion du lycée ANNE MARIE JAVOUHEY relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association de gestion du lycée ANNE MARIE JAVOUHEY à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3 de l'annexe des comptes annuels concernant les faits caractéristiques de l'exercice notamment sur l'application du nouveau règlement ANC 2018.06, le démarrage de l'atelier d'ANNE MARIE et l'impact de la crise COVID-19.

Nous attirons aussi votre attention sur les principales modifications engendrées par le nouveau référentiel comptable en terme d'impact sur le compte de résultat et le bilan. Ces modifications sont présentées dans la note 2 de l'annexe comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons analysé la correcte traduction dans les comptes de l'application du nouveau règlement comptable 2018.06.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DIJON, le 10 Janvier 2021

ELYPS'6, représentée par
Eric BONIN

Commissaire aux comptes
Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de BESANCON-DIJON



BILAN SIMPLIFIE AU 31 AOUT 2020

sommes exprimées en euros

ACTIF		PASSIF	
	brut	amort./prov	net année N (2019/2020)
Actif Immobilisé	3 964 512	2 704 406	1 260 106
immobilisations incorporelles	9 824	9 611	213
immobilisations corporelles	3 865 610	2 694 795	1 170 815
immobilisations en cours	89 078	0	89 078
immobilisations financières	0	0	0
Actif Circulant	739 863	37 525	702 357
Créances	48 466	37 078	11 388
Créances clients, usagers et comptes Personnel	15 782	400	15 382
autres créances	105 008	0	105 008
valeurs mobilières de placement	49 801	447	49 354
disponibilités	515 650	0	515 650
caisse	20 959	0	20 959
charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL GENERAL ACTIF	4 704 394	2 741 931	1 962 463
			2 066 414
			1 962 463
Fonds Propres	1 352 894	1 352 894	1 496 683
fonds propres sans droit de reprise	0	0	193 483
réserves	1 106 230	1 106 230	1 106 230
Report à nouveau	-194 571	-194 571	-228 294
Excédent ou déficit de l'exercice	-82 138	-82 138	-159 132
Situation nette (sous total)	829 521	829 521	912 288
subvention d'investissement	523 374	523 374	584 395
provisions réglementées	0	0	0
Fonds reportés et déduits	29 755	29 755	0
Fonds déduits	0	0	0
Provisions	55 243	55 243	55 506
provisions pour risques	600	600	55 506
provisions pour charges	54 643	54 643	0
Dettes	524 571	524 571	614 226
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	388 872	388 872	401 428
Emprunts et dettes financières diverses	6 125	6 125	0
avances et apports reçus sur cdes en cours	0	0	3 953
dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 299	17 299	28 319
dettes fiscales et sociales	42 341	42 341	33 475
dettes fournisseurs d'immobilisations	0	0	14 779
autres	42 945	42 945	21 898
produits constatés d'avance	20 864	20 864	10 372
TOTAL GENERAL PASSIF	1 962 463	1 962 463	2 066 414

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/20	31/08/2019 certifiée ancienne présentation	année N-1 (2018/2019) nouvelle présentation	année N (2019/2020) nouvelle présentation
PRODUITS D'EXPLOITATION	781 715,39	700 078,97	650 679,40
Cotisation	-	32,00	32,00
Ventes et biens et services			
ventes de biens	-	230,00	600,00
ventes de prestations et de services	611 102,98	295 200,98	249 576,56
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	45 221,33	360 893,33	348 016,20
Ressources liées à la générosité du public	-	1 000,00	13 295,25
Contributions financières	-	-	10 000,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	17 078,75	42 689,75	26 920,32
utilisation des fonds dédiés	-	-	1 912,65
Autres Produits	108 312,33	32,91	326,42
CHARGES D'EXPLOITATION	928 385,61	928 385,61	890 380,45
Achats de marchandises	205 348,27	205 348,27	139 261,39
Autres achats et charges externes	46 907,71	110 342,81	132 860,83
Autres Services Extérieurs	63 435,10		
Impôts, Taxes et versements assimilés	14 577,91	14 577,91	11 723,46
Salaires et traitements	378 471,62	302 672,96	286 631,19
Charges sociales		75 798,66	64 673,07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	206 327,16	196 721,37	182 836,72
Dotation aux provisions		9 605,79	9 501,68
Reports en fonds dédiés	-	-	22 695,25
Autres charges de gestion courante	13 317,84	13 317,84	196,86
RESULTAT D'EXPLOITATION	-146 670,22	-228 306,64	-199 701,05
Produits financiers	32 032,58	32 032,58	21 909,71
Charges financières	47 994,35	47 994,35	23 672,55
RESULTAT FINANCIER	-15 961,77	-15 961,77	-1 762,84
Produits exceptionnels	3 590,10	85 226,52	119 325,79
Charges exceptionnelles	90,00	90,00	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 500,10	85 136,52	119 325,79
TOTAL DES PRODUITS	817 338,07	817 338,07	791 914,90
TOTAL DES CHARGES	976 469,96	976 469,96	874 053,00
EXCEDENT OU DEFICIT	-159 131,89	-159 131,89	-82 138,10
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0,00	0,00	0,00
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévoles			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0,00	0,00	0,00
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			

ANNEXE aux états financiers clos au 31 août 2020

L'exercice social clos le 31 août 2020 a une durée de 12 mois.
 Le total du bilan de l'exercice est de 1 952 463 €
 Le résultat net comptable est un déficit de 82 138,10 €
 Les notes intégrées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le conseil d'administration.

OBJET SOCIAL

L'objet social est décrit ainsi dans nos statuts:
 "L'association a pour objet d'assurer la responsabilité, dans les cadres législatifs et réglementaires en vigueur et dans le respect des textes fondamentaux, de l'enseignement catholique, d'établissements de formation permettant d'offrir à des jeunes en formation scolaire et supérieure, un apprentissage et à des adultes, une formation générale, technologique et professionnelle.
 Elle assume notamment la responsabilité d'un établissement sous contrat avec le ministère de l'éducation préparant aux métiers de l'agriculture et des professions connexes, de l'alimentation, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'environnement, de la forêt, de l'acquaculture ainsi qu'aux métiers des services en milieu rural. Cet établissement remplit les missions définies à l'article L813-1 du code rural. Le contrat liant l'association à l'état est régi par les articles L813-1 et R.813-1 et suivants du code rural.
 L'association, à travers les établissements dont elle a la responsabilité, contribue au développement personnel des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, à l'évaluation et l'adaptation de leur niveau de formation et de qualification, ainsi qu'à leur insertion sociale et professionnelle.

Par son objet l'association contribue à l'animation et au développement des territoires, ainsi qu'aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquées dans les domaines liés aux formations qu'elle assure et de coopération internationale.
 Pour réaliser son objet, l'association peut également passer contrat ou convention avec des collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme public ou privé concourant même partiellement à son objet."

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES, FAITS CARACTERISTIQUES

L'exercice a été caractérisé par les faits suivants:

- L'épidémie de COVID-19 et le confinement qui en a découlé s'est traduit par la fermeture du 13 mars au 31 mai 2020, entraînant l'omission d'avoir sur l'immatr. (-17 KE) et la restauration (-12,3 KE) au profit des familles et une réduction significative de certaines charges (restauration, énergie, frais pédagogiques). Parallèlement, les accueils extérieurs ont été annulés à compter de cette date, privant l'association de ressources.
- Dans ce contexte, l'association a bénéficié d'un report de ses échéances d'emprunts (28 KE en capital et 3 KE en intérêts), de la mise en place d'un prêt POE de 36 KE et d'une prise en charge de certains salaires au titre du chômage partiel (13 KE).

Afin de répondre aux recommandations de l'ANC, nous vous précisons que nous avons retenu l'approche ciblée pour vous informer des impacts financiers liés à l'évènement Covid-19, précédemment listés.

Par ailleurs, au regard de ces éléments, la crise sanitaire liée à la pandémie n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'OGEC et ce dernier estime que la poursuite de son exploitation restait pas remise en cause.

- Le démantèlement au 1er septembre 2020 de l'activité de l'ECole de Production l'Atelier d'Anne-Marie, devenue le prestataire de restauration du lycée s'est traduit par la mise en place de fabrication au titre de l'ultimatum des moyens mis à disposition de l'EDP par l'association du lycée : locaux et frais inhérents, personnels pour un montant de 49 KE. Un interne a également été accueilli par les lycées (4 KE).

- Le bénéfice du dispositif ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) de façon rétroactive au 01/11/2017 entraîne la constatation d'un produit de 37 KE dont 30 KE constatés en résultat exceptionnel et d'horroraires pour 13 KE.

- La mise en place du règlement ANC 2018-06 entraîne une modification de la présentation des comptes rendant non comparable les exercices 2019/20 et 2018/19.

2-1 principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'association pour cet exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Cette application du règlement ANC 2018-06 s'applique en principe aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020; il a été appliqué par anticipation dans notre entité.

2-2 permanence des méthodes

La 1ère application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont plus modifiés. Le tableau ci-dessous présente les principales modifications apportées:

En KE	31/08/2019	31/08/2020	Explications
-------	------------	------------	--------------

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de prestations de services

Produits de tiers financeurs

Concours publics et subventions d'exploitation

Contributions financières

Provisions et transferts de charges

Transferts de fonds déduits

Autres produits (dt transfert de charges N-1)

Fonds déduits

Produit exceptionnel

3- Principales méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires. Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation.

N° compte	Nature de l'investissement	Durée
20800000	autres immobilisations incorporelles (logiciels)	1 an
21200000	Agencements et aménagements de terrains propres	10 ans
21310100	Constr. s/soi propre - gros œuvre	10 à 30 ans
21310200	Constr. s/soi propre - façades, élanchéité, couverture, menuis extérieures	10 à 15 ans
21310300	Constr. s/soi propre - Inst.Gén.Techniques, chauf., élect., plomb., sanlt.	10 à 12 ans
21500000	Constr. s/soi propre - Agencements, décoration, carrelages, cloisons, peint.	5 à 10 ans
21410100	Constr. s/soi autrui - gros œuvre	10 ans
21410200	Constr. s/soi autrui - façades, élanchéité, couverture, menuis extérieures	10 à 20 ans
21410300	Constr. s/soi autrui - Inst.Gén.Techniques, chauf., élect., plomb., sanlt.	10 ans
21450000	Constr. s/soi autrui - Agencements, décoration, carrelages, cloisons, peint.	2 à 10 ans
21600000	Installations techniques, matériel et outillage	3 à 5 ans
21820000	Matériel de transport	1 à 5 ans
21830000	Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
21840000	Mobilier	3 à 10 ans

A noter que la construction et la mise en service de l'immatr. Anne-Marie en 2006 et 2007 et de la cuisine-salle de restauration en 2014 a entraîné l'identification de 4 composants distincts au niveau des bâtiments (Gros œuvre, Façade/élanchéité/menuis extérieures, installations techniques/chauffage/électricité/plomberie et Agencements intérieurs).

Créances familiales

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions allouées par les collectivités territoriales pour le financement des investissements suivent les dispositions du règlement ANC 2018-06. Elles sont enregistrées au passif du bilan et amorties selon le même plan d'amortissement que l'immobilisation financée.

Fonds dédiés

Les ressources attribuées par des financeurs privés ou publics affectées à des projets identifiés et non encore utilisées sont affectées en fonds dédiés et comprises au résultat au moment de leur utilisation.

Les fonds dédiés sont comptabilisés par l'association et sont utilisés pour financer les investissements. Dans ce cas, le report du fonds dédiés au compte de résultat s'effectue, comme pour les subventions d'investissement, selon le même plan d'amortissement que l'immobilisation financée.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges consistent à anticiper les risques et charges :

- résultant d'obligations existantes à la clôture
- dont il est probable qu'ils proviennent d'une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie au moins équivalente.

Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation, en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont évalués par l'association.

Les droits des salariés prévus par la Convention collective ne sont pas provisionnés dans les comptes. Les indemnités de départ en retraite qui en découlent sont prises en charges lors de leur règlement.

La charge financière potentielle, charges sociales comprises, s'élève à 21,7 KE. Cette estimation, prend en compte la totalité du personnel présent à la clôture des comptes.

Engagements de retraite

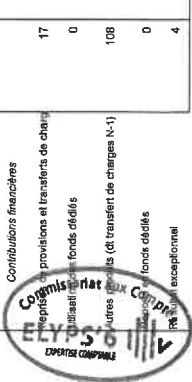
Les engagements de retraite sont évalués par l'association.

Les droits des salariés prévus par la Convention collective ne sont pas provisionnés dans les comptes. Les indemnités de départ en retraite qui en découlent sont prises en charges lors de leur règlement.

La charge financière potentielle, charges sociales comprises, s'élève à 21,7 KE. Cette estimation, prend en compte la totalité du personnel présent à la clôture des comptes.

Cette évaluation repose sur des hypothèses d'évolution de salaire, de mortalité et de turn-over et fait l'objet d'une actualisation à 1 %.

Elle est calculée sur une hypothèse d'âge de départ à la retraite fixée à 65 ans.



INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

Etat de l'actif immobilisé

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virements de compte à compte	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	9 668	256			9 924
autres immobilisations incorporelles	9 668	256			10 630
Immobilisations corporelles	3 811 764	39 068		14 779	3 865 009
Terrains nus	65 709				65 709
Agencements Aménagements Terrains	330 486				330 486
Const./sol propre Gros oeuvre	728 148				728 148
Const./sol propre Fac. Couv. Huiiss. Ext.	542 878	2 158			545 037
Const./sol propre IGT chf/élec.sanit.	706 014				706 014
Inst.agenc.amén.constr./sol propre	717 368				717 368
Const./sol autre/ Gros oeuvre	19 734				19 734
Const./sol autre/ Fac. Couv. Huiiss. Ext.	71 573	35 257			106 830
Const./sol autre/ IGT chf/élec.sanit.	129 948				129 948
Inst.agenc.amén.constr./sol autre/	26 206	1 850		14 779	42 635
Inst.tech.Matériel outillage	305 038				305 038
Matériel de transport	60 232				60 232
Matériel de bureau et informatique	32 642				32 642
Mobilier	76 767				76 767
Immobilisations en cours	14 779	0	0	-14 779	0
Installations techniques en cours	14 779			-14 779	0
Immobilisations financières	98 598	10 480	20 000		89 078
titres de participation	78 598	480			79 078
prêt	20 000		20 000		0
dépôts et cautions versés	0	10 000			10 000
TOTAL	3 834 709	49 802	20 000	0	3 964 511

Pour l'ent compte du bail emphytéotique en cours entre le communal et le lycée, les immobilisations se rapportant aux bâtiments concernés par le bail sont présentées dans des postes distincts (immobilisations sur sol d'autrui).

Etat des amortissements

En €	Amortissements au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virements de compte à compte	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	9 668	43			9 611
autres immobilisations incorporelles	9 668	43			9 611
Immobilisations corporelles	2 612 031	182 792	28		2 684 784
Agencements Aménagements Terrains	236 222	20 847			257 069
amort. const./sol propre Gros oeuvre	317 860	19 514			337 374
amort. const./sol pr. Fac. Couv. Huiiss. Ext.	319 613	35 250			354 863
amort const./sol pr. IGT chf/élec.sanit.	523 609	27 981			551 590
Inst.agenc.amén.constr./sol propre	557 074	35 626			592 700
amort. const./sol autre/ Gros oeuvre	19 734	0			19 734
amort. const./sol autre/ Fac. Couv. Huiiss. Ext.	71 573	2 600			74 173
amort. const./sol aut. IGT chf/élec.sanit.	60 087	8 256			68 343
amort. inst.agenc.amén.constr./sol autre/	26 206	1 601			27 807
Inst.tech.Matériel outillage	221 291	27 206			248 496
Matériel de transport	59 972	214	28		60 166
Matériel de bureau et informatique	32 670				32 642
Mobilier	68 020	3 638			69 559
TOTAL	2 621 599	182 835	28	0	2 704 015

Les immobilisations se rapportant aux bâtiments concernés par le bail emphytéotique sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue sans pouvoir dépasser le terme du bail (Octobre 2028).

4. Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Suivi de la provision pluriannuelle de crédit d'impôt mise sur pied en 2006/07

L'association bénéficie d'un bail emphytéotique portant sur l'utilisation des bâtiments administratifs, scolaires et d'atelier, rattachés de la Congrégation des Soeurs Saint Joseph de Chury, qui prévoit l'obligation de maintien en l'état de l'immobilier et la réalisation des grosses réparations prévues à l'article 808 du Code Civil.

Ainsi, conformément aux recommandations émises par le ONEAP, l'association a décidé de provisionner ces dépenses dans le cadre d'un programme pluriannuel de gros entretien dont l'évaluation repose sur un programme prévisionnel de travaux déterminés par la commission travaux.

Le solde de la provision (54,5 KE) représente les travaux de réparation de la dernière trape de bâtiment St Joseph et du sol de la grande salle des enseignants, nécessaires par la mise en conformité progressive de l'accessibilité handicapés sur 3 années. Cette provision n'a pas été utilisée au cours de l'exercice.

5. Evénements postérieurs à la clôture

Le protocole applicable durant la crise sanitaire "covid 19" entraîne une surcharge de frais de désinfection des locaux et du mobilier des salles de classe et de regroupement des personnels au niveau des fournitures et du nombre d'heures des personnels techniques chargés de cette désinfection.

A la rentrée 2020, ouverture effective d'une première promotion de la nouvelle formation CAP Métier de l'Agriculture.

effectifs	années scolaires 2018/2019	année scolaire 2019/2020	rentrée 2020/2021
4ème et 3ème	25	31	30
CAPA - SAPVER	15	23	23
CAPA - Méliers de l'Agriculture			5
BAC PRO SAPAT (seconde, première et terminale)	59	43	47
Total effectif scolarisé	88	97	105
Dont externes	14	18	19
Dont internes	42	34	44
Dont demi pensionnaires	35	45	42



Echéances des créances à plus ou moins d'un an
L'agibilité des créances de l'actif circulant est inférieure 1 an.

Provisions pour dépréciation

En €	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Comptes familiaux	39 841	9 502	12 284		37 079
Autres comptes					0
Comptes financiers	20 000		20 000		0
Disponibilités	0				0
TOTAL	59 841	9 502	32 284		37 079

Produits à recevoir par postes du bilan

Montant des produits à recevoir et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
immobilisations financières	
Créances	
créances sociales	36 634
autres créances	10 691
Valeurs mobilières de placement	0
Disponibilités	159
TOTAL	47 884

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Valeurs mobilières de placement

Date acquisition	nombre	nature	montant commun de placement	montant d'achat
05/09/2016	30 551	Fonds commun de placement CMC-CIC OBLI ISR 3D 103008	49 800	49 800
TOTAL				49 800

2. BILAN PASSIF

Variation des fonds propres

En €	A l'ouverture	Affectation de l'exercice	augmentation	diminution ou consommation	A la clôture
fonds propres sans droit de reprise	193 483			193 483	0
fonds propres avec droit de reprise					0
écarts de réévaluation					0
réserves	1 109 230				1 109 230
report à nouveau	-228 204	-159 132	192 855		-194 571
excédent ou déficit de l'exercice	-159 132	159 132	-82 139		-82 139
Situation nette	812 287	0	110 717	193 483	829 827
subventions d'investissements	584 385		122 597	183 619	523 374
TOTAL	1 406 662	0	233 314	377 102	1 362 874

suivi des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de:	à l'ouverture de l'exercice	utilisations		à la clôture de l'exercice
		report en fonds dédiés	TRANSFERTS	
subventions d'exploitation				
contributions financières d'autres ressources liées à la pérennité du public	31 688	1 913		29 755
TOTAL	31 688	1 913	0	29 755

Etat des provisions pour risques et charges

	En €	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions pour risques		863			283	600
provisions pour risque de nature sociale		54 643				54 643
provision grosses réparations						
TOTAL	55 506	0	0	0	283	55 243

Echéances des créances à moins d'un an, de 1 à 5 ans, plus de 5 ans

En €	Montant brut	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit (Crédit Mutuel)	358 897	66 292	222 865	17 841
Etablissement de crédit FCE Crédi Agricole	38 000	38 000		
Dettes financières diverses (cautions)	6 125	6 125		
Avances et acomptes				
Fournisseurs	17 299	17 299		
Fournisseurs d'immobilisations	0	0		
Dettes fiscales et sociales	42 341	42 341		
Autres dettes	42 945	42 945		
Produits constatés d'avance	20 884	20 884		
TOTAL	524 571	223 868	222 865	17 841

Charges à payer par postes du bilan

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits	17 759
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 945
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	48 704



Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	6 000
Droits d'inscription 2020/2021	4 740
Produits sur voyages	10 124
Produits de tiers financiers	
TOTAL	20 864

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Répartition des ventes de prestations de services	Exercice 16/17	Exercice 17/18	Exercice 18/19	Exercice 19/20
droits d'inscription	8 990	7 760	7 760	7 680
forfaits scolaires	111 674	93 546	93 001	92 314
forfaits restauration	32 019	29 373	30 324	28 403
forfaits hébergement	127 104	89 389	82 830	40 434
Subvention de fonctionnement Art 35	326 920	292 411	274 056	
Subvention de fonctionnement Art 44 structurelle	62 889	63 360	41 616	
Subvention de fonctionnement Art 44 complémentaire	8 551	0	0	0
produits d'accueil et d'hébergement extérieurs	33 764	41 818	28 923	43 247
remboursements sivo-jugles d'école	13 940	11 979	17 714	1 900
Produits accueils (festivités, ateliers...)	13 291	23 702	24 723	10 341
produits et remboursements divers	10 788	34 502	10 057	25 257
TOTAL	748 958	688 680	611 103	248 676

* reclassé en concours publics suivant ANC 2018-08

Détail des concours publics

	Exercice 2016/2017	Exercice 2017/2018	Exercice 2018/2019	Exercice 2019/2020
Subvention de fonctionnement				
Subvention de fonctionnement Art 35	2 033	2 477	2 205	2 027
Subvention de fonctionnement Art 44 structurelle	4 967	4 409	4 054	1 916
Subvention de fonctionnement Art 44 complémentaire				
taxe d'apprentissage 2016				
taxe d'apprentissage 2017				
taxe d'apprentissage 2018				
taxe d'apprentissage 2019				
taxe d'apprentissage 2020				
subvention manuels scolaires	4 478	3 892	3 808	1 480
subventions Région sélections pédagogiques	390	1 759	2 676	0
Subventions département				
Subventions communes		300	300	240
autres subventions (subv. DRAAF/ANS)	3 546	6 337	32 178	28 622
subventions divers				
TOTAL	15 114	19 214	45 221	348 016

* reclassé suivant ANC 2018-08

Valorisation des contributions volontaires et des droits d'usage

Le règlement ANC 2018-06 prescrit de recenser et de comptabiliser les contributions volontaires en nature dès lors que leur nature ou leur importance sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité et que leur recensement et leur évaluation est possible.

L'association ne bénéficie pas de contribution volontaire en nature significative. Il convient néanmoins de préciser qu'elle bénéficie d'un bail emphytéotique portant principalement sur les bâtiments scolaires du site de la commune de Muret, au paiement d'un loyer annuel de 5 700 € depuis 2016. L'association assurement quant à elle le maintien en l'état de l'immeuble et la réalisation des grosses réparations prévues à l'article 600 du Code Civil (Cf note 4).

Le droit d'usage quasi-gratuit portant sur ces baux ne peut être évalué de manière fiable.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 119 325 € est constitué principalement :

- * des quotes part de subventions vifées au compte de résultat : 84 248 €
- * du produits liés au remboursement de cotisations sociales dans le cadre du bénéfice du dispositif ZRR: 30 245 €

AUTRES INFORMATIONS

Efficacité des personnels rémunérés par l'association et par l'Etat

	au 31/08/2018	au 31/08/2019	au 31/08/2020
Personnel rémunéré par l'association - cadre *	4	4	4
Personnel rémunéré par l'association - non cadre	8	10	8
Personnel rémunéré par l'association - agricole			0
Total personnel rémunéré par l'association	12	14	12
Personnel Etat *	14	14	14
TOTAL GENERAL	26	28	27

don't 1 personnel cadre rémunéré à la fois par l'association et par l'Etat

Tableau d'emploi de la taxe d'apprentissage

TA 2020 (exercice sur salaire 2019)	En €
Collecte de l'exercice	2 874
Report TA 2019 (sur salaires 2019)	2 027
TOTAL A UTILISER	4 901
TA Utilisés en fonctionnement	3 943
en équipement	
report sur période sept-déc 2020	858
TOTAL UTILISE	4 901

Engagements reçus

	Montant
* droit d'usage des locaux	
(1)	
garanties, cautions obtenues	
* cautions bancaires de retenues sur entreprises de travaux de construction cuisine et salle de restauration (2)	
* modifications de découvert	
* autres	

Engagements donnés

	Montant
* garanties, avails et cautions données	
nantissement de comptes titres et de comptes bancaires pour un montant maximum de 732 K€ afin de couvrir les emprunts souscrits auprès du Crédit Muret dont le capital restant dû s'élève à :	356 997
* sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements)	
* droit d'usage de locaux cédés par l'association	0
* redécouverts de crédit bail	
* engagements en matière de pensions et retraites	21 710
* autres	

Rémunérations

L'association a rémunéré sur l'année 2019/2020 un seul cadre dirigeant. Le montant de ses rémunérations n'est pas donné pour ne pas fournir une information individuelle. Il n'a bénéficié d'aucun avantage en nature.